

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	1/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ELECTROLYTE D2
Cat. No.40900032

Dimension de l'emballage : 1 l

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pour préparation électrolytique des échantillons métallographiques.

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Struers S.A.S.
370, rue du Marché Rollay
FR-94507 Champigny sur Marne Cedex
Tel:+33 1 5509 1430

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): (0)1 45 42 59 59.

+33 1 5509 1430
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	2/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP: Flam. Liq. 3;H226
Skin Corr. 1B;H314
Eye Dam. 1;H318

2.2. Éléments d'étiquetage



Danger

Contient : Acide phosphorique

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Les solvants organiques peuvent être absorbés dans le corps par inhalation et provoquer des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Le produit contient : acide et eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	3/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

CLP:

<u>% :</u>	<u>No CAS :</u>	<u>No CE :</u>	<u>No d'Enreg. REACH:</u>	<u>Nom chimique :</u>	<u>Classification du risque:</u>	<u>Obs. :</u>
25-50	7664-38-2	231-633-2	-	Acide phosphorique	Skin Corr. 1B;H314	B
15-25	64-17-5	200-578-6	-	Ethanol	Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319	
<5	71-23-8	200-746-9	-	Propane-1-ol	Flam. Liq. 2;H225 Eye Dam. 1;H318 STOT SE 3;H336	
25-50	7732-18-5	231-791-2	-	Eau	-	
<1	57-13-6	200-315-5	-	Urée	-	

Références : Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.

Inhalation : Aller à l'air frais et se reposer. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Appeler immédiatement une ambulance.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment et immédiatement à l'eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.

Ingestion : Appeler immédiatement un Centre antipoison/médecin. Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements. Ne rien boire sans avoir consulté un médecin au préalable. Conserver ces instructions à portée de main.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	4/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes: Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Enlever les déversements en rinçant à l'eau en abondance.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	5/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Mesures techniques : Ne jamais verser de l'eau sur l'acide/la base. Par dilution, verser lentement le produit dans l'eau tout en remuant.

Précautions techniques : Une aspiration ponctuelle est recommandée. L'accès facile à l'eau courante ou à une douche de secours devra être garanti. L'accès facile à l'eau courante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques de stockage : Respecter les règles relatives aux liquides inflammables.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer à une température élevée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit : ELECTROLYTE D2 Page : 6/13
Révision : 2019-12-06 Imprimé : 2019-12-06
Document no.: M0009 SDS-ID: FR-FR/19.0

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

<u>No CAS :</u>	<u>Nom chimique :</u>	<u>Comm</u> <u>e :</u>	<u>Valeurs limites :</u>		<u>Cat. :</u>	<u>Obs. :</u>	<u>Référence :</u>
64-17-5	Alcool éthylique	-	1000 ppm	1900 mg/m3	VME	-	VLEP
		-	5000 ppm	9500 mg/m3	VLE	15min	
71-23-8	Alcool n-propylique	-	200 ppm	500 mg/m3	VME	-	VLEP
7664-38-2	Acide phosphorique	-	0.2 ppm	1 mg/m3	VME	-	VLEP
		-	0.5 ppm	2 mg/m3	VLE	15min	

8.2. Contrôles de l'exposition

<u>Mesures techniques:</u>	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. Une aspiration ponctuelle est recommandée. Un flacon de rinçage pour les yeux devra être disponible sur le lieu de travail.
<u>Protection individuelle:</u>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<u>Protection respiratoire:</u>	Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P2.
<u>Protection des mains:</u>	Porter des gants de protection. Les gants les plus appropriés sont ceux de caoutchouc de butyle, mais le liquide peut les pénétrer. Par conséquent, changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. (*)
<u>Protection des yeux :</u>	Porter des lunettes de protection/masque facial.
<u>Protection de la peau :</u>	En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécial.
<u>Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :</u>	Non disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	7/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Forme :</u>	Liquide.
<u>Couleur:</u>	Incolore.
<u>Odeur :</u>	Inodore.
<u>Seuil olfactif:</u>	Non disponible.
<u>pH :</u>	< 2
<u>Point de fusion :</u>	Non disponible.
<u>Point d'ébullition :</u>	Non disponible.
<u>Point d'éclair :</u>	≥ 23 °C et ≤ 60 °C
<u>Taux d'évaporation:</u>	Non disponible.
<u>Inflammabilité (solide, gaz):</u>	Non disponible.
<u>Limites d'explosion :</u>	Non disponible.
<u>Pression de vapeur :</u>	Non disponible.
<u>Densité de vapeur:</u>	Non disponible.
<u>Densité relative :</u>	1,11
<u>Solubilité :</u>	soluble dans l'eau
<u>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</u>	Non disponible.
<u>Température d'auto-inflammation (°C):</u>	Non disponible.
<u>Température de décomposition (°C) :</u>	Non disponible.
<u>Viscosité:</u>	Non disponible.
<u>Propriétés explosives:</u>	Non disponible.
<u>Propriétés comburantes:</u>	Non disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
<u>Autres données :</u>	Composés organiques volatils (COV) : 225,3 g/l (calculé)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	8/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucunes informations disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes informations disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Échauffement. Oxydants forts et bases fortes.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Réagit en cas d'adjonction d'eau avec un certain nombre de métaux et dégage du gaz hydrogène qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	9/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - Exposition unique: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - Expositions répétées: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation : Les vapeurs ont un effet corrosif. En 24-36 heures, les victimes peuvent développer une dyspnée grave et un suintement de liquide aux poumons (oedème pulmonaire). Les vapeurs venant des solvants organiques ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion : Effet corrosif. Même de petites quantités peuvent causer de graves lésions.

Effets spécifiques : L'inhalation fréquente, même de faibles concentrations, peut entraîner de l'irritation, de la fatigue et des troubles de mémoire et, à la longue, des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	10/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité : Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

:

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.

Code CED : 16 05 08

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	11/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

No UN: 2920

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (Phosphoric acid, Ethanol)

Informations supplémentaires IMDG:

EmS : F-E, S-C

MFAG : 1

Segregation Group: Alkali

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 8 (3)

14.4. Groupe d'emballage

PG: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

Substance dangereuse pour l'environnement: Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	12/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières: En principe, les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas travailler avec ce produit. L'utilisateur doit être minutieusement instruit de l'exécution du travail, des propriétés dangereuses du produit, et des mesures de sécurité nécessaires.

Législations nationales : Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, avec modifications.
Code du travail - Quatrième partie, Livre IV, Titre 1er : Risques chimiques.
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.
Code du travail - Quatrième partie, Livre 1er, Titre V, Chapitre III : Jeunes travailleurs, avec modifications.
Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre 1er, Sous-section 2 : Classification des déchets.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de produit :	ELECTROLYTE D2	Page :	13/13
Révision :	2019-12-06	Imprimé :	2019-12-06
Document no.:	M0009	SDS-ID:	FR-FR/19.0

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1, 8.

Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Abréviations et acronymes
utilisés dans la fiche de
données de sécurité:

PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique.
vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.

Autres informations:

Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008:
Méthode de calcul.
La classification comme corrosive a été faite sur la base de la valeur du pH du produit.

Formulation des mentions de
danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
H318	Provoque des graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.